

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEES HISTORIQUES DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

Nom de la manifestation : 10ème Montée Historique de Bourbach-le-Haut.....
Date de la manifestation : 17 mai 2026
Organisateur administratif : ASA Plaine de l'III – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ
Organisateur technique : Ecurie FONDSIX
Lieu de la manifestation : BOURBACH-LE-HAUT
Visa Ligue n° 10 délivré le 13/02/2026
Permis d'organisation FFSA n° 142 délivré le 16/02/2026

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Organisateur technique

Nom : Ecurie FONDSIX

Adresse : 16 rue des Maréchaux – 68490 OTTMARSHEIM

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

▪ Directeur de Course	M. Laurent DREYFUS	Licence n° 184676
▪ Chef de poste à l'arrivée	M. A venir	Licence n°
▪ Commissaire Technique	M. Vincent ANGELINI	Licence n° 206030
▪ Médecin	M. A venir	Licence n°

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 13/02/26 à 12 heures

Clôture des engagements le 02/05/26 cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 13/05/26 à 18 heures.

Accueil des participants le 16/05/26 de 14 heures à 18 Heures

Vérifications administratives le 16/05/26 à 14h30

Vérifications techniques le 16/05/26 à 14h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 17/05/26 à 07h30 heures au Foyer de Bourbach-le-Haut

Briefing des concurrents le 17/05/26 à 07h30 heures au Foyer de Bourbach-le-Haut

Démonstration le 17/05/26 à 8 heures

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 16/05/26 à 14h30 heures, au Foyer de Bourbach-le-Haut

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Vérifications techniques le 16/05/26 à 14h30 heures, au Foyer de Bourbach-le-Haut

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : 16 rue des Maréchaux – 68490 OTTMARSHEIM jusqu'au 02 MAI à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 160 €.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1992.

Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENT DES PILOTES

Conforme aux RTS

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires, seront prévus.

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

La montée historique de Bourbach-le-Haut a le parcours suivant : Dép. 14b.

Elle se déroulera en 6 phases de démonstration.

Départ: PK 0.00 Bourbach-le-Haut.

Arrivée : PK 2.250 Bourbach-le-Haut.

Pente moyenne 4.8%.

Longueur du parcours 2250m.

6.3. MESURE ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui ~~non~~

Une équipe d'extraction est-elle présente ? ~~oui~~ non

Nombre de postes de commissaires: 8

Nombre de commissaires: 16

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 par poste à poudre ABC

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) : aucune.....

ARTICLE 10. PRIX

Pas de remise de trophées.